

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que la règle 24 (a) et (h) soit suspendue à l'égard dudit rapport.
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. White (Inkerman), du comité permanent des Finances, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI, 14 février 1929.

Le comité permanent des Finances demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.
Le tout respectueusement soumis.

SMEATON WHITE,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que la règle 24 (a) et (h) soit suspendue à l'égard dudit rapport.
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Schaffner, du comité permanent de la Salubrité publique et de l'inspection des aliments, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI, 14 février 1929.

Le comité permanent de la Salubrité publique et de l'inspection des aliments demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Le tout respectueusement soumis.

F. L. SCHAFFNER,
Faisant fonctions de président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que la règle 24 (a) et (h) soit suspendue à l'égard dudit rapport.
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Black, du comité permanent des Banques et du Commerce, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI, 14 février 1929.

Le comité permanent des Banques et du Commerce demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.
Le tout respectueusement soumis.

F. B. BLACK,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que la règle 24 (a) et (h) soit suspendue à l'égard dudit rapport.
Ledit rapport est alors adopté.